

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL
LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF

BULLETIN OFFICIEL

N° 04

SAISON 2015/2016

27/09/2015

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF
CIA DES FONCTIONNAIRES

TEL – FAX : 027.77.39.83
Site Web : lfwchlef.com

DESTINATAIRE

Monsieur :



.....

LWFF

Bulletins Officiels Recus

* BO N° 04

LRF Blida

« Remerciements »

COURRIER ARRIVEE:

L.N.P:

FAX : a/s Ordre de Mission ASMO * RCA «Noté».

COURRIER DEPART:

Radio Chlef

* FAX : a/s Calendrier division honneur saison 2015/2016.



LWF



AÏD EL-ADHA

AÏD MABROUK



LWF

TITRE II

OBLIGATIONS DES CLUBS ET DES DIRIGEANTS

Chapitre 1

Obligations des clubs

Article 14

Domiciliation

1. Le club de la division honneur et/ou pré-honneur doit être domicilié dans un stade de sa commune avec un terrain en tuf et /ou en gazon (naturel ou artificiel) dûment homologué.
2. Le stade doit être entièrement clôturé par des murs.
3. Le terrain de jeu doit répondre aux normes réglementaires de la loi une (1) de l'International Football Association Board (I.A.F.B).Il doit être séparé de l'emplacement réservé au public par une clôture.
4. Si ces conditions ne sont pas remplies, la ligue fixe d'office la domiciliation sur autre stade de la wilaya dûment homologué.

Article 15

Responsabilité du club

1. Les clubs sont responsables du comportement de leurs joueurs, officiels, membres, supporters ainsi que toute autre personne chargée d'exercer une fonction dans le club ou lors d'un match.
2. Le club recevant répond de l'ordre et de la sécurité dans l'enceinte du stade et dans ses abords immédiats avant, pendant et après le match. Il est responsable de tout incident qui pourrait survenir.
3. Le club recevant est tenu de réserver un emplacement sécurisé et séparé au public du club visiteur.
4. Le club recevant est responsable du contrôle de l'accès au terrain des ramasseurs de balles et des membres de la presse.
5. Le club recevant est tenu de réserver dans les tribunes, un emplacement adéquat pour les journalistes et pour les officiels du club visiteur.

LWF